

Sommaire

1.	LES MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC.....	2
1.1	LES MODALITES DE CONSULTATION VIRTUELLES	2
1.2	LES MODALITES DE CONSULTATION COLLECTIVE DIRECTES.....	4
1.3	LES MODALITES DE CONSULTATION INDIVIDUELLES DIRECTES	9
1.4	LES MODALITES DE COMMUNICATION UTILISEES	9
2.	LES RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC.....	12
2.1	PARTICIPATION DU PUBLIC LORS DES REUNIONS PUBLIQUES	12
2.2	LES PROPOS DU PUBLIC RECUEILLIS LORS DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS	14
2.3	LA CONTRIBUTION DU PUBLIC AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE	15

1. LES MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC

Parallèlement aux mesures de participation de différents acteurs du territoire menées par l'Institution Adour lors de la phase de concertation, plusieurs modalités de consultation du public ont été mises en place.

1.1 LES MODALITES DE CONSULTATION VIRTUELLES

Tout d'abord, une partie de cette phase de consultation a été menée virtuellement via internet. Une page internet a été créée sur le site de l'Institution Adour afin que la population puisse avoir accès aux informations sur le programme en permanence. Dans le but de faciliter l'appropriation du sujet par le public, les fiches d'actions du dossier ont été reprises, synthétisées et vulgarisées sous forme de plaquettes explicatives (cf. figure 1). Ces dernières ont ensuite été mises en ligne sur la page dédiée au PAPI sur le site de l'Institution Adour, accompagnées d'un questionnaire en ligne permettant de recueillir l'avis de la population (<https://www.institution-adour.fr/slgr-papi-agglomeration-dacquoise.html>). Enfin, cette page internet communiquait également sur tous les événements organisés par l'EPTB relatifs à la consultation du public (cf. figure 2).

Figure 1 : Plaquettes d'information mises en ligne sur le site internet de l'EPTB



Le risque d'inondation sur le bassin de l'Adour

Crues ou inondations

Les crues sont des phénomènes naturels correspondant à la montée des eaux d'un cours d'eau ; l'inondation est le phénomène qui en résulte, l'eau débordant se répand sur les terrains alentours atteignant des enjeux humains.

Les inondations liées aux crues océaniques

Les vents du nord et du nord-ouest représentés en jaune sur le schéma ci-dessus, provoquent des averses à l'origine des crues océaniques pyrénéennes. Les Pyrénées constituent une barrière naturelle retenant les nuages et donc les précipitations au-dessus du bassin.

Les vents d'ouest et du sud-ouest, en rouge sur le schéma, forment de fortes précipitations à l'origine des crues océaniques classiques sur différents bassins, celui de l'Adour entre autres. Les précipitations alimentent ainsi fortement les cours d'eau, causant parfois des inondations.

Les inondations par ruissellement

Dans certains secteurs, l'imperméabilisation des sols par l'urbanisation ou encore l'exploitation des terres agricoles limite l'infiltration de l'eau et favorise ainsi le ruissellement.

Les inondations par remontée de nappes

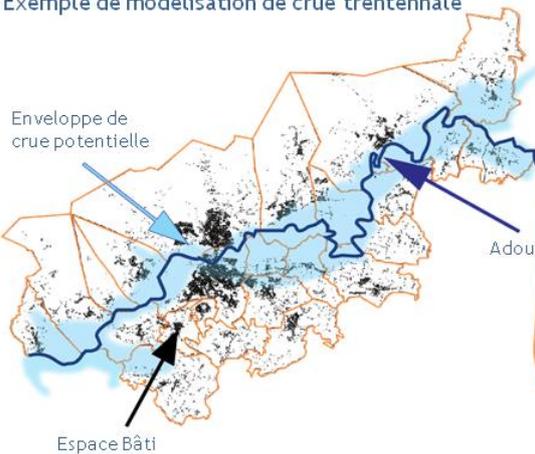
Après une répétition d'épisodes de pluies abondantes, les sols peuvent être saturés d'eau, provoquant un affleurement de la nappe.

Comment les actions du programme ont-elles été définies ?

Afin de définir l'ensemble du programme, un diagnostic de territoire a été effectué au préalable. Ainsi, depuis 2017, le bureau d'étude agréé ARTELIA réalise une étude hydraulique sur le périmètre du projet visant à modéliser des crues fictives (basées sur les crues de 2014 et de 1952) permettant de visualiser des scénarios d'inondation fréquent (niveau décennal à trentennal), moyen (centennal) et exceptionnel (millénal). Le diagnostic de territoire constitue donc une base technique permettant de définir certaines actions du PAPI.



Exemple de modélisation de crue trentennale



Crue biennale ? Décennale ? Trentennale ? Mais qu'est-ce que cela veut dire ?

Contrairement aux idées reçues, une crue biennale n'est pas une crue qui se produit tous les 2 ans. Le niveau biennal correspond à une probabilité de retour de la crue, autrement dit une crue biennale est une crue qui a 1 chance sur 2 d'arriver tous les ans. Par extension, une crue décennale a 1 chance sur 10 de se produire chaque année, une crue trentennale, 1 chance sur 30, et ainsi de suite.

Qu'est-ce qu'un diagnostic de territoire ?

C'est un outil d'aide à la décision qui se caractérise par un recueil de données.

Dans le cadre du PAPI, c'est un travail qui a permis de modéliser l'aléa inondation sur le territoire, mais aussi d'identifier tous les enjeux potentiellement affectés par les inondations, ainsi que les outils et dispositifs de prévention et de protection existants dans le périmètre.

Que prévoit le PAPI de l'agglomération dacquoise ?



Exemples d'actions comprises dans l'axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Au cours de ces dernières années la population du territoire a beaucoup évolué, laissant place à un grand nombre de nouveaux habitants, majoritairement peu sensibilisés au risque d'inondation. Cet axe prévoit ainsi plusieurs actions permettant de cultiver et d'entretenir une certaine connaissance du risque.

Action 1.1

Création d'une base de données en ligne pour les habitants de dossiers d'archives relatifs aux inondations (photos, presse, rapports, témoignages, etc...)

Action 1.3

Former les agents des intercommunalités à des méthodes d'analyse et de recensement des crues communes dans l'optique d'avoir une meilleure cohérence des données territoriales

Action 1.4

Actualisation des DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs). Cette action a pour but d'équiper toutes les communes du territoire d'un DICRIM à jour et vise à apporter un soutien aux collectivités dans cette démarche

Action 1.6

Mise en place de repères de crues afin de valoriser la mémoire des événements passés. Actuellement, il n'y a que quelques repères affichés, dont le plus connu est celui du vieux pont de Dax.

Action 1.7

Mise en place d'évènements, jeux ou documents d'information pour la sensibilisation du grand public au risque d'inondation sur tout le territoire du PAPI.

Estimation du coût global de l'axe 1

260 000 €



Figure 2 : Communication des événements liés à la consultation sur le site internet de l'Institution Adour



1.2 LES MODALITES DE CONSULTATION COLLECTIVE DIRECTES

La consultation du public a également été réalisée de manière collective lors de réunions publiques organisées par l'EPTB. Effectivement, trois réunions publiques ont eu lieu sur trois communes du périmètre du PAPI (cf. figure 3). Une première sur la commune de Tercis-les-Bains, visant à présenter le programme aux acteurs locaux de la partie aval du territoire, une seconde à Pontonx-sur-l'Adour pour les acteurs situés sur l'amont du périmètre, et enfin une dernière à Dax pour la population vivant plutôt au centre du territoire. Ces trois rassemblements ont permis d'organiser des temps d'échanges collectifs avec les différents acteurs locaux, notamment en communiquant des informations sur le projet mais aussi en répondant aux questions et en recueillant les remarques du public. Les différentes interventions du public ainsi que les réponses apportées seront présentées dans la seconde partie de ce rapport. Afin que les personnes ne pouvant pas assister aux réunions publiques puissent également être informées, une exposition itinérante de trois panneaux expliquant le programme a été mise en place sur le territoire, se déplaçant sur quatre communes (Tercis-les-Bains, Pontonx-sur-l'Adour, Dax et Saint-Paul-lès-Dax), comme présenté sur la carte suivante (cf. figure 4 et 5).

Figure 3 : Réunion publique de Pontonx-sur-l'Adour

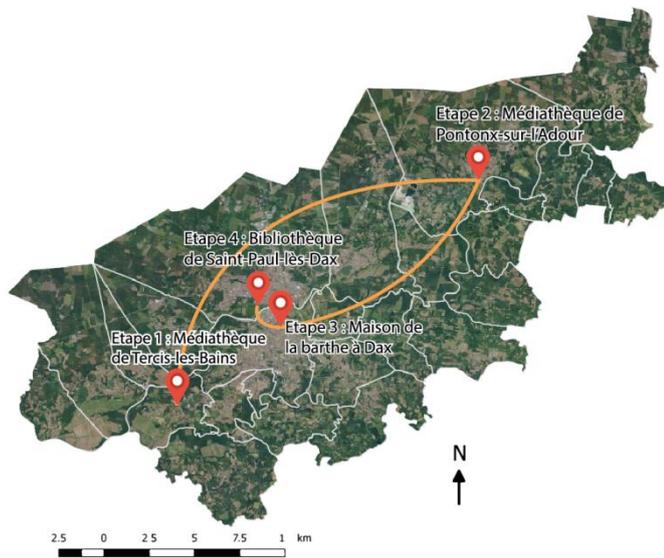


Figure 4 : Les différentes étapes de l'exposition itinérante sur le PAPI

Figure 5 : Panneau n° 1 de l'exposition sur le PAPI de l'agglomération dacquoise

Que faut-il savoir sur le risque d'inondation ?

PAPI
AGGLOMÉRATION DACQUOISE

Qu'est-ce que le risque d'inondation ?

Le risque se définit comme « le croisement d'un aléa et d'une vulnérabilité » dans lequel l'aléa fait référence au phénomène (inondation, séisme, incendie, etc...) et la vulnérabilité correspond aux enjeux (l'environnement, l'homme et ses activités). L'aléa devient un risque uniquement si le territoire sur lequel il se produit comprend des enjeux humains, économiques et environnementaux.

Aléa : Inondation

+

Enjeu : Personnes, biens, activités économiques

=

Risque

Les différents types d'inondations sur le bassin de l'Adour

⚠️ Crues ou inondations
Les crues sont des phénomènes naturels correspondant à la montée des eaux d'un cours d'eau ; l'inondation est le phénomène qui en résulte, l'eau débordant se répand sur les terrains alentours atteignant des enjeux humains.

1) LES INONDATIONS LIÉES AUX CRUES Océaniques

→ Les vents du nord et du nord-ouest provoquent des averses à l'origine des **crues océaniques pyrénéennes**. Les Pyrénées constituent une barrière naturelle retenant les nuages et donc les précipitations au-dessus du bassin.

→ Les vents d'ouest et du sud-ouest forment de fortes précipitations à l'origine des **crues océaniques classiques** sur différents bassins, celui de l'Adour entre autres.

Dans les deux cas, les précipitations alimentent considérablement les cours d'eau, allant parfois jusqu'à l'inondation de certains territoires.

2) LES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT

Dans certains secteurs, l'imperméabilisation des sols par l'urbanisation ou encore l'exploitation des terres agricoles limite l'infiltration de l'eau et favorise ainsi le ruissellement.

3) LES INONDATIONS PAR REMONTÉE DE NAPPES

Après une répétition d'épisodes de pluies abondantes, les sols peuvent être saturés d'eau, provoquant un affleurement de la nappe.

Mesures historiques des inondations relevées sur l'échelle du vieux pont de Dax

Date	Hauteur
1770	6,8 m
1879	6,24 m
1952	6,52 m
1981	6,03 m
2014	5,97 m

UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds européen de développement régional

Région Nouvelle-Aquitaine

Figure 6 : Panneau n° 2 de l'exposition sur le PAPI de l'agglomération dacquoise

Programme d'actions de prévention des inondations

Qu'est-ce que le PAPI ?

Le PAPI est un outil opérationnel qui vise à minimiser les conséquences des inondations sur un territoire donné à travers des actions de prévention. Cet outil créé en 2003, est porté par les acteurs locaux, en collaboration avec l'Etat.

Le porteur de projet

Qu'est-ce que l'Institution Adour ?

C'est un syndicat mixte ouvert regroupant des Départements, des syndicats de rivières, et des EPCI/FP (établissements publics à fiscalité intercommunale) de coopération intercommunale Adour a été constituée en 1978 pour une gestion concertée du bassin versant de l'Adour.

Ses missions

En tant qu'EPTB (établissement public territorial de bassin), elle œuvre pour une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin de l'Adour à travers des actions dans les domaines de :

- la gestion des risques fluviaux
- la gestion quantitative de la ressource en eau
- la préservation de la biodiversité
- la gestion intégrée de la ressource en eau

Quelle gouvernance pour le PAPI de l'agglomération dacquoise ?

Elaboration du dossier

Exemples d'acteurs concertés

- SDIS (service départemental d'incendie et de secours)
- APNE (association pour la protection de la nature et l'environnement)
- DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
- Les 26 communes appartenant au périmètre du PAPI

Maîtres d'ouvrage principaux des actions

- Institution Adour
- EPCI-FP
- GRAND DAX AGGLOMÉRATION
- MACS
- TERRES CHALOSSE

Exemples de partenaires techniques

- syndicats de rivières
- DDTM (direction départementale des territoires et de la mer)

Le PAPI

Partenaires financiers

- Etat
- FEDER (fonds européen de développement régional)
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Agence de l'eau Adour-Garonne

l'Europe s'engage

avec le FEDER

Mise en œuvre du programme

Que contient le programme d'action du PAPI ?

Axe 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2

Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3

Alerte et gestion de crise

Axe 4

Prise en compte de l'inondation dans l'aménagement du territoire

Axe 5

Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Axe 6

Gestion des écoulements

Axe 7

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Comment les actions du PAPI ont-elles été définies ?

Afin de définir l'ensemble du programme, un diagnostic de territoire a été effectué au préalable. Ainsi, depuis 2017, le bureau d'étude agréé ARTELIA réalise une étude hydraulique sur le périmètre du projet visant à modéliser des crues fictives (basées sur les crues de 2014 et de 1952) permettant de visualiser plusieurs scénarios d'inondation plus ou moins importants.

Le diagnostic de territoire constitue donc une base technique permettant de définir certaines actions du PAPI. Ces dernières ont également été décidées à la suite d'une phase de concertation mêlant réunions et groupes de travail avec divers acteurs du territoire.

Exemple de modélisation de crue

Enveloppe de crue potentielle

Espace bâti

UNION EUROPÉENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds européen de développement régional

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Figure 7 : Panneau n° 3 de l'exposition sur le PAPI de l'agglomération dacquoise

Quelques exemples d'actions du PAPI de l'agglomération dacquoise ?

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Mise en place d'évènements, jeux ou documents d'information pour la sensibilisation du grand public au risque d'inondation

Création d'une base de données en ligne pour les habitants de dossiers d'archives relatifs aux inondations (photos, presse, rapports, témoignages, etc...)

Actualisation des DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Pose d'échelles limnimétriques sur l'ensemble du territoire

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Harmonisation des PCS (plans communaux de sauvegarde)

Exercices de gestion de crise (simulation d'un événement avec tous les acteurs concernés)

Axe 4 : Prise en compte de l'inondation dans l'aménagement du territoire

Organiser des temps de réflexion entre techniciens sur les documents d'urbanisme afin qu'ils prennent mieux en compte le risque d'inondation

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour :

- mieux connaître le niveau d'exposition des biens aux inondations et les sources potentielles de dommages
- avoir une liste de préconisations techniques et chiffrées permettant de cibler des travaux de réduction de vulnérabilité si nécessaire

Axe 6 : Gestion des écoulements

Réflexion sur les possibilités de plantation de haies pour lutter contre le ruissellement

Axe 7 : Mise en place d'une gouvernance pour la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Réalisation de travaux pour sécuriser les ouvrages de protection des lieux habités

UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds européen de développement régional

REGION Nouvelle-Aquitaine

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de l'Institution Adour : <https://www.institution-adour.fr/slgr-papi-agglomeration-dacquoise.html>

1.3 LES MODALITES DE CONSULTATION INDIVIDUELLES DIRECTES

Une étape de consultation du public individuelle a également été menée par le biais d'entretiens semi-directifs avec des acteurs plus ciblés du territoire. Ainsi, afin de représenter le grand public, quatre habitants et deux agriculteurs ont été interrogés sur leurs ressentis par rapport au programme d'actions. Plus généralement, d'autres acteurs concernés par le projet en fonction de leur profession ou de leur profil ont été interviewés dans le cadre de la concertation (élus, professionnels du tourisme, professionnels des services de secours, etc.). Chacune de ces personnes a été interrogée selon des grilles d'entretien adaptées à chacun comprenant des questions sur les différents axes du PAPI. Ces questions ont été définies au préalable, par anticipation des actions susceptibles d'intéresser les acteurs enquêtés. Avant chaque entretien, les « fiches actions » détaillant le projet étaient envoyées par mail à la personne concernée afin qu'elle puisse prendre connaissance des actions prévues dans le PAPI et qu'il y ait matière à discuter.

Figure 8 : Tableau représentant les axes du PAPI abordés en fonction des acteurs interrogés

Domaine	Fonction	Territoire associé	Durée de l'entretien
Agriculture	Agriculteur	Saint-Jean-de-Lier	03:23:07
	Agriculteur	Bégaar	02:04:14
Tourisme	Membre du personnel de l'hôtel Miradour	Dax	01:30:43
	Membre de l'OT de la CAGD	Dax	01:01:30
Politique	Elu	Téthieu	01:56:36
	Elu	Saint-Paul-lès-Dax	01:14:58
Service de secours	Membre du SDIS 40	Dax	01:41:10
Gestion des cours d'eau	Technicien rivière	Adour	01:57:25
	Technicien rivière	Adour	01:46:42
Vie quotidienne	4 habitants	Rivières-Saas-et-Gourby	02:39:35
Environnemental	Président d'une association environnementale	Non réponse	

1.4 LES MODALITES DE COMMUNICATION UTILISEES

L'invitation du public aux différents événements de consultation organisés autour du PAPI s'est faite à travers le site de l'Institution Adour, comme précisé précédemment mais aussi à travers plusieurs dispositifs mobilisés concomitamment :

- Les réseaux sociaux des communes et/ou EPCI-FP du territoire du PAPI : une affiche au format image invitant la population aux diverses réunions publiques a été envoyée aux communes et EPCI-FP du territoire afin qu'ils puissent la partager sur leurs réseaux sociaux (cf. figure 9). Cette méthode a permis d'accentuer la visibilité des événements en ciblant plus précisément les acteurs du territoire.
- L'affichage en commune : des affiches conviant les acteurs aux réunions publiques organisées par l'EPTB pour informer du projet ont été distribuées et affichées dans les communes et EPCI-FP concernés.
- La presse locale : un communiqué de presse invitant la population aux réunions publiques a également été rédigé et publié à deux reprises sous forme d'encadré dans la presse écrite et en ligne (cf. figure 10). Un dossier de presse avait également été élaboré et soumis aux journalistes locaux afin qu'ils se saisissent du sujet et puissent écrire un article. Néanmoins, le contexte de canicule étant plus d'actualité à ce moment-là, a pu susciter un désintérêt du sujet de la part des journalistes, qui n'ont pas souhaité s'en emparer et écrire un article. Seule une radio locale s'est intéressée au programme et a communiqué sur son contenu ainsi que sur les événements de consultation organisés.

Figure 9 : Affiche publiée sur les réseaux sociaux de la communauté de commune du Pays Tarusate

Le Pays Tarusate
24 juin · 🌐

INONDATIONS

Un nouveau projet sur votre territoire : le PAPI de l'Agglomération Dacquoise. Qu'es aqou ?

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) devrait voir le jour d'ici 2020 et se déroulera sur 6 ans.

Pour plus d'infos, voici les réunions programmées :

- 🕒 Le 27 juin 2019 à 19h à la mairie de Tercis-les-Bains
- 🕒 Le 2 juillet 2019 à 19h à la médiathèque de Pontonx-sur-l'Adour
- 🕒 Le 16 juillet 2019 à 19h à l'auditorium de la communauté d'agglomération du Grand Dax

EXPOSITION

- à la mairie de Tercis-les-Bains du 20 au 27 juin 2019
- à la médiathèque de Pontonx-sur-l'Adour du 28 juin au 5 juillet 2019
- à la maison de la barthe à Dax du 6 au 16 juillet 2019
- à la bibliothèque de Saint-Paul-lès-Dax du 17 au 24 juillet 2019

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de l'Institution Adour : <https://www.institution-adour.fr/sigri-papi-agglomeration-dacquoise.html>

Le Pays Tarusate
Organisme communautaire

1 partage

J'aime Commenter Partager

Communauté Voir tout

- Invitez vos amis à aimer cette Page
- 404 personnes aiment ça
- 432 personnes suivent ce lieu
- 38 visites

À Propos Voir tout

143 rue Jules Ferry
40400 Tartas, Aquitaine, France
Obtenir l'itinéraire
06 58 73 31 28
Envoyer un message
www.pays-tarusate.fr
Organisme communautaire
Suggérer des modifications

Transparence de la Page Voir plus

Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui gèrent et publient du contenu.

Page créée - 17 décembre 2012

Pages aimées par cette Page

- adie Adie Nouvelle-Aquit... J'aime
- Le Cœur des Lande... J'aime
- Ligue de l'Enseigne... J'aime

Français (France) · English (US) · Español · Portugais (Brasil) · Deutsch

Informations concernant les données de statistiques de Page
Confidentialité · Conditions générales · Publicité · Choisir sa pub · Cookies · Plus · Facebook © 2019

Figure 10 : Encadré publié dans la presse locale

18

Vendredi 21 juin 2019 SUD OUEST

Dax Agglo

Une start-up primée pour un filtre Internet en maïs

NUMÉRIQUE Sept entrepreneurs et deux collectivités ont passé un oral pour être reconnus dans leurs connexions avec les nouvelles technologies

Benjamin Ferret
b.ferret@sudouest.fr

Le « pitch » est à la mode, et pas qu'à Cholet, comme le pensent encore certains fans de basket des années 2000. Nom de bricoche et sponsor de ce club, il s'agit aussi du mode de présentation, choisi hier par l'association des Interconnectés, au moment d'auditionner les candidats à son concours de « start-up susceptibles d'intéresser les collectivités », elles-mêmes en lice pour être élues « territoire innovant ».

« Si un enfant tape le mot « pomo », il va se retrouver avec des occurrences sur "l'éducation sexuelle" »

Cinq minutes de présentation
Venus des Landes et de Charente-Maritime, pour deux d'entre eux, sept créateurs d'entreprises se sont succédés au micro afin de tenter de séduire un jury formé de quatre représentants du Conseil départemental des Landes, des Interconnectés, d'Orange et de Suez : cinq minutes de présentation, suivies de cinq autres, ou un peu plus, de questions et de réponses. Seule start-up landaise candidate à ne pas être do-



Richard Bécard a créé Netfulbot, un filtre Internet pour les enfants. Anne-Laure Gonzalez et Sandrine Lassourelle évoquent le chantier formation mené.

miliciée au sein de la pépinière d'entreprises Pulseo, Netful s'est imposée grâce à son « boîtier fait en amidon de maïs », à Pontonx-sur-Adour.

À brancher sur un ordinateur via un câble ethernet, celui-ci cache en son sein « une solution de filtrage Internet ». Père de trois enfants et diplômé en informatique, Richard Bécard a imaginé cet ob-

jet afin de répondre à une crainte du corps enseignant à l'égard d'Internet. « Beaucoup d'élèves n'ont pas accès au réseau à l'école, avec la loi de 2004 qui impose une solution de filtrage et des personnels qui ne savent pas forcément comment se protéger », expliquait-il dans sa présentation.

Ce start-uper hébergé à la Cowo

de Pontonx-sur-Adour a reconnu qu'aucun système ne permet de protéger à 100 % les enfants de la vue de contenus impropres à leur jeune âge.

Fabriquée grâce aux imprimantes 3D de Richard Bécard, ce filtre Internet a été imaginé avec un propre algorithme. Les éléments provenant de « la base Education nationale et d'autres bases de données » feraient sa force, selon son créateur : « Si un enfant tape le mot "pomo" dans un moteur de recherche, quel qu'il soit, il va se retrouver avec des occurrences sur "l'éducation sexuelle" ».

« J'en suis encore à tout faire moi-même dans mon atelier », souriait Richard Bécard, à l'issue des délibérations du jury. Qualifié pour la finale nationale de décembre, à Lyon, il présentera sa Netfulbot avec l'espoir de changer de dimension. En contact avec l'Agence landaise pour l'informatique, son objectif est d'arriver à avoir une chaîne de production à fin de sortir cet outil en nombre. »

SEPTIÈME ÉDITION DES TERRITOIRES INNOVANTS

En parallèle de ce quatrième concours de start-up, les Interconnectés organisaient la septième édition des Territoires innovants. Confrontée à la Communauté urbaine de Bordeaux, venue évoquer le site Internet dédié aux jeunes de la métropole gironde, la Communauté d'agglomération du Grand Dax, représentée par Sandrine Lassourelle et Anne-Laure Sanchez, a été retenue par le jury. Les agents de l'agglomération ont, sur ce même principe de « pitch », mis en avant leur « chantier formation qualification "nouvelles chances" ». Mené d'avril à octobre dernier, dont

un mois en stage en entreprise, celui-ci a permis à dix stagiaires (sur 25 candidats) d'obtenir des titres professionnels de « conseiller médiateur numérique ». Alors que trois membres du groupe ont fondé leurs entreprises, sept ont bénéficié d'une formation complémentaire au premier trimestre 2019. Une « association des médiateurs numériques » a également été créée. « L'enjeu, c'était de montrer que le numérique est une filière accessible, dès les premières réunions où nous avons cherché à toucher tous ceux qui peuvent avoir une appétence pour l'informatique. »



LE TCHANCAÏRE

Acroisé un guitariste un peu en avance. Alors que la musique ne commence à être que ce soir, un joueur de guitare acoustique aux lunettes de rockeur avait pourtant déjà investi la scène installée place des Carmes hier, à l'heure du déjeuner. Peut-être voulait-il éviter la foule et se faire remarquer par les artistes pour être sûr qu'on entende sa musique ? Ou peut-être a-t-il un repas de famille prévu depuis des lustres mais mal tombé, qu'il ne pouvait ni manquer ni faire décaler parce que c'est l'anniversaire de sa tante venue exprès du fin fond de la Bretagne...

UTILE

« SUD OUEST »
Rédaction, 2, rue Morancy,
tél. 05 24 62 32 50.
Accueil de 9 à 12 h et de 14 à 18 h.
Courriel : dax@sudouest.fr
Facebook : Sud Ouest.fr Landes
Twitter : @SO_Landes

Publicité.
Tél. 05 24 62 32 60.

Petites annonces.
Tél. 05 24 62 32 50.

Abonnements. Votre journal
à domicile au 05 57 29 09 33.

SERVICES
Police municipale et objets
trouvés. Tél. 05 58 74 50 32.

Fournière. Dac Automobiles,
14, rue Lavossier, ZI Les Partenosts,
à Narrosse. Tél. 05 58 74 23 84
ou 06 40 18 65 98.

AGENDA

AUJOUR'HUI
Soirée Fête de la musique. Repas
animé par le trio Unison. À 20 h,
au Casino, 8, avenue Millès-Lacroix.
Tarif : 35€ (tout compris).
Renseignements : 05 58 58 7777.
Chansons d'hier à aujourd'hui
accompagnées à la guitare. À 16 h,
Chapelle de l'hôpital thermal, 1, rue Laba-
de. Libre participation. Parla chorale de
l'Université du temps libre.
Chants basques. Parla choeur mixte
Mendixola. À 20 h 30. À la cathédrale.
Place Roger-Ducos. Libre participation.

Exposition. À 18 h 30, inauguration de
« La Paix du soir » de l'artiste Jean-Luc
Fougères. Galerie DomArt, De 5 à 19 h,
du mercredi au samedi. Jusqu'au 27 juillet.

Animation santé. Sophrologie. Dou-
leur. 14 h à 15 h 30. Espace Relaxation 3,
avenue de Lognonn, 10 €. Inscription :
06 71 5 80 05. Renseignements sur
www.espacereaxation.com

À L'AYGUE CAOUTE

Un marché artisanal à Saubagnacq en fête

Le quartier de Saubagnacq sera en fête cette fin de semaine. Un repas champêtre, animé par l'orchestre The Stappers, est prévu demain soir, à partir de 20 h 30. Dimanche, de 10 à 18 heures, les membres de l'Amicale de ce quartier dacquois attendent 40 exposants pour un marché artisanal de créateurs. Nouveauté de cette édition des fêtes, elle sera complétée par les animations plus habituelles que sont les jeux pour

les enfants, une course de trottinettes, à 11 h 30, et de la restauration.

Un week-end pour adopter des animaux

La Société landaise protectrice des animaux, refuge de Médéric, 182, rue Lucien Vau à Saint-Paul-lès-Dax, organise deux jours de portes ouvertes, demain et dimanche, de 11 à 18 heures. Adoption de chats et de chiens. Bricolage d'objets d'occasion.

PAPI
AGGLOMÉRATION
DACQUOISE

Le programme d'actions de prévention des inondations sera présenté par l'Institut Adour lors d'une exposition itinérante et de réunions publiques.

Du **20 juin au 27 juin 2019** (exposition), le **27 juin 2019, à 19 h** (réunion), à la mairie de **Tercis-les-Bains**.
Du **28 juin au 5 juillet 2019** (exposition), le **2 juillet 2019, 19 h** (réunion), à la médiathèque de **Pontonx-sur-Adour**.
Du **6 au 16 juillet 2019** (exposition à la maison de **La Barthe, à Dax**), le **16 juillet 2019, à 19 h** (réunion à l'auditorium de la communauté d'agglomération du **Grand Dax**).
Du **17 au 24 juillet 2019** (exposition à la bibliothèque de **Saint-Paul-lès-Dax**).

www.institution-adour.fr/dg/d-papi-agglomeration-dacquoise.html

2. LES RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

2.1 PARTICIPATION DU PUBLIC LORS DES REUNIONS PUBLIQUES

La participation du public aux réunions publiques est restée timide sur les trois événements organisés. En effet, lors de la première réunion publique à Tercis-les-Bains, seulement quatre élus et une technicienne des services de la communauté d'agglomération du Grand Dax étaient présents. Autrement dit, le grand public attendu n'était pas représenté et la réunion n'a donc pas eu lieu. Pour le deuxième rassemblement à la médiathèque de Pontonx-sur-l'Adour, 13 personnes issues du grand public étaient présentes et la dernière réunion à l'auditorium de la communauté d'agglomération du Grand Dax a rassemblé 12 personnes. Au cours de ces réunions, plusieurs remarques et questions ont été formulées par la population présente. Pour chacune de ces interventions, des réponses ont été apportées par le porteur de projet et seront présentées dans les tableaux ci-dessous.

N°	Chapitre	Type d'observation	Observation	Réponse apportée	Prise en compte dans le PAPI
N° 1	Axe 1	Consultation pour la localisation des repères de crues	« Est-ce que les usagers du territoire vont être consultés pour la mise en place des macarons de repères de crues ? Parce qu'il ne faudrait pas que ça gêne la circulation à certains endroits, notamment pour le passage avec les boules de foin... »	Oui, évidemment, pour toutes les actions ayant une localisation précise, les acteurs concernés seront consultés. L'idée de mettre en place des repères de crues se concrétisera sur le terrain à la suite d'échanges entre les élus des différentes communes mais aussi entre les différents services techniques concernés par la gestion des inondations et également entre les divers usagers du territoire afin de définir ensemble des endroits stratégiques pour l'installation de ces repères.	La prise en compte de l'avis du public sur ce sujet a déjà commencé dans l'élaboration du dossier, notamment par le biais du questionnaire en ligne, qui comprend des questions anticipant la mise en œuvre de certaines actions du PAPI. Concernant les repères de crues, la question suivante permettait d'entamer la réflexion sur le sujet en lien avec la population : « Si vous deviez placer un ou des repères de crue en mémoire d'une inondation passée dans votre commune, où le(s) placeriez-vous ? »
N° 2	Axe 3	Demande d'amélioration de la communication d'informations en temps de crise	« Ah Vigicrue c'est bien, c'est super comme outil, mais quand il n'y a pas de crue, parce que moi j'habite Candresse et quand la crue arrive il n'y a plus internet et personne n'est venu me prévenir de l'inondation, j'ai bu la tasse moi ! »	C'est une bonne chose que vous nous fassiez remonter cette information aujourd'hui, puisque que si vous avez eu l'eau en 2014 sans en être informé, c'est qu'il y a un problème sur le PCS de la commune et le PAPI comprend des actions sur la mise à jour de tous les PCS communaux du périmètre. Afin de résoudre ces problèmes là, et d'avoir une meilleure communication en situation de crise sur le territoire, le programme englobera un aspect intercommunal dans ces documents pour favoriser la cohérence territoriale.	
N° 3	Axe 5	Demande d'explication	« Pour les diagnostics et les travaux de réduction de la vulnérabilité, qui va payer ? »	Les diagnostics de réduction de vulnérabilité sont financés par la collectivité, c'est-à-dire l'EPCI-FP et les travaux sont au reste à charge de l'acquéreur mais il y a une aide de l'Etat possible à hauteur de 80% maximum sur certaines actions prédéfinies. Il existe une liste qui contient toutes les actions susceptibles de faire l'objet d'aides financières.	
N° 4	Axe 6	Demande de précision sur l'implantation de haies pour limiter le ruissellement	« Ici on est quand même sur une zone relativement plane, alors je sais pas si on est vraiment concernés par le ruissellement et si la plantation de haies peut changer quelque chose. »	Effectivement, la zone est relativement plane mais il ne faut pas forcément de fortes pentes pour que les phénomènes de ruissellement apparaissent. Dans la cadre du SAGE Adour amont, plusieurs analyses ont été faites, et l'étude montre qu'il y a bien,	

				dans certaines zones, des phénomènes de ruissellement.	
N°5	Axe 6	Demande de précision sur l'implantation de haies pour limiter le ruissellement	« Si on décide de réaliser cette action et de planter des haies sur certaines parcelles, qui sera chargé de les entretenir ? »	Pour l'instant il n'y a pas encore de réponse à cette question. Cette action représente surtout une piste de réflexion, elle permettra justement de pouvoir entamer des démarches de recherche, des études, pour analyser la possibilité de mise en place des haies, mais aussi pour définir les modalités de gestion de ces haies.	
N°6	Axe 1	Demande l'intégration de réflexions sur le retrait des ensabllements dans le programme	« Est-ce que le PAPI ne pourrait pas aussi intégrer des actions sur le retrait des ensabllements dans les cours d'eau ? »	Aujourd'hui, l'extraction de matériaux issus des cours d'eau est très réglementée. Les actions de ce type doivent vraiment être justifiées, et l'utilité d'une telle action doit être démontrée pour pouvoir être prise en charge dans un PAPI. Pour l'instant, le programme prévoit une étude sur l'ensablement de l'Adour au niveau des ponts de Dax afin d'améliorer les connaissances sur ce phénomène et d'analyser si cet ensablement peut avoir un impact sur les inondations. Si c'est le cas et qu'il est possible de le démontrer, le retrait de cet ensablement pourra être envisagé, et d'autres études sur d'autres secteurs du territoire pourront être menées.	Dans l'esprit de la majorité de la population locale, les ensabllements ont une conséquence sur les inondations car ils font augmenter le niveau d'eau plus rapidement et favorisent l'implantation d'arbres dans le lit des rivières, accentuant ensuite les phénomènes d'embâcles. Or, à l'échelle d'un bassin versant, un cours d'eau se régule et s'équilibre naturellement malgré la présence d'ensablement. Il y a donc sur ce territoire, une nécessité d'informer et de sensibiliser la population à ces phénomènes naturels.
N°7	Axe 7	Réflexion sur les éventuels travaux permettant de classer les systèmes d'endiguement	« S'il y a 40% d'aide pour le renforcement des ouvrages classés, est-ce que le PAPI ne pourrait pas intégrer plus d'actions de ce genre ? Ce serait super et ça résoudrait pas mal de problèmes »	Théoriquement oui c'est possible, mais en pratique ce sont aussi les élus qui décident, et certains ne sont même pas sûrs de vouloir classer simplement en l'état car désormais cela engage leur responsabilité. De plus, même en bénéficiant des 40% d'aide, les travaux de renforcement restent onéreux, et les collectivités ont également d'autres dépenses à prévoir. C'est une réflexion très politique.	

2.2 LES PROPOS DU PUBLIC RECUEILLIS LORS DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Les entretiens semi-directifs réalisés ont également permis de recueillir l'avis de la population sur la prévention des inondations et notamment sur les éléments qui devraient être améliorés, en relation avec les différentes actions du PAPI. En effet, plusieurs actions se révèlent cohérentes par rapport aux attentes du public, comme en témoignent les propos suivants.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE D'INONDATION

« Enquêteur : Est-ce que pour vous il y a quelque chose qui manque sur le territoire en termes de prévention et de protection ?

AGRICULTEUR A SAINT-JEAN-DE-LIER : Moi ce que je pense qui devrait être mis en place, ce qui devrait y avoir et ça ça a été un petit peu abordé dans le PAPI que vous m'avez montré, alors pas forcément dis comme ça mais il faudrait... Parce que là aujourd'hui, vous voyez, ce que dis mon père alors c'est un peu long, c'est un peu truc... Mais il a encore toute sa tête et il connaît énormément de choses, y a des voisins qui ont son âge, d'autres un peu plus âgés qui connaissent énormément de choses. Quand ces générations là ne seront plus là, qui va parler de 1959, de 1952 et tout ça ? Y aura plus personne, et moi ce que je m'en rappellerai parce que je retiens pas tout de ce qu'il dit, c'est impossible, je l'ai pas vécu.

Enquêteur : Ah faut que vous fassiez comme moi, que vous enregistriez.

AGRICULTEUR A SAINT-JEAN-DE-LIER : Exactement ! Et ce que je dis c'est que ça, ça devrait être fait dans les mairies, il devrait y avoir, alors ça aura un coût hein, mais un mémoire, un truc avec des vidéos, enfin y a tout le matériel aujourd'hui nécessaire, c'est le tout de prendre le temps de le faire et de profiter du savoir de ces anciens, de pouvoir l'avoir en mairie à disposition pour pouvoir se le transmettre. Ça je trouve que ce serait vraiment quelque chose, alors ça a un ptit coût certainement. »

Cette proposition pourrait tout à fait s'intégrer à l'action 1.6 du PAPI sur la sensibilisation de la population sur le risque d'inondation et accompagner ainsi les manifestations organisées par le chargé d'animation PAPI.

HABITANTE DE RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY 2 : Il faut éduquer les gens, il faut faire de l'information pour... des gens comme nous déjà, on n'a pas été éduqués vraiment à la base et après y a les enfants qui arrivent qu'il faut sensibiliser.

Les propos de cette habitante témoignent également de la nécessité de réaliser des interventions dans les écoles afin de sensibiliser les plus jeunes au risque d'inondation, ce qui est également cohérent avec les actions de sensibilisation pour les scolaires prévues dans l'axe 1 du PAPI.

Enquêteur : Qu'est-ce que vous pensez de l'action sur la pose de repères de crues par exemple ?

AGRICULTEUR A BEGAAR : C'est pas inintéressant, au contraire ! C'est des éléments qui... après donneront de la connaissance un peu sur ce qu'il se passe aussi. Tous ces outils, avec les mesures qui peuvent être faites, moi je suis complètement d'accord. Toutes les connaissances nouvelles qui peuvent être apportées seront bénéfiques à tout le monde.

AGRICULTEUR A SAINT-JEAN-DE-LIER : Après dans le truc j'ai remarqué aussi qu'il y avait une action pour poser des trucs de crue là, ça c'est super !

Enquêteur : Les échelles et les repères de crue ?

AGRICULTEUR A SAINT-JEAN-DE-LIER : Oui, mais ça c'est génial, ça c'est... ça devrait être fait beaucoup plus souvent et c'est très bien qu'ils le fassent. C'est très bien parce que comme ça on peut se dire, teh à tel endroit y a eu ça, on prend conscience.

L'action 1.5 sur la pose de repères de crue a particulièrement intéressé les acteurs interrogés. Actuellement il n'existe que peu de repères visuels qui illustrent les crues historiques et cela semble

manquer sur le territoire. Ces repères pourraient ainsi permettre aux nouveaux habitants n'ayant jamais vécu d'inondations de prendre conscience qu'ils vivent sur un territoire à risque et maintiendrait le souvenir des événements passés.

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

HABITANTE DE RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY 2 : *En fait il faudrait presque créer un service, un comité avec des personnes qui travaillent... Alors c'est vrai que ça va être compliqué parce qu'ils ne vont pas y travailler toute l'année mais qui peuvent gérer, qui peuvent être convoqués pour gérer la crise au moment de la crue.*

HABITANT DE RIVIERE SAAS ET GOURBY 1 : *Avec Vigicrue c'est bien aussi.*

HABITANTE DE RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY 1 : *Oui c'est bien mais avec Vigicrue, tout le monde accède, tout le monde accède à Vigicrue et en fait tout le monde donne sa version. Donc c'est pour ça qu'il faudrait créer un comité qui est convoqué en cas de crise et qui gère cette crise là au bon moment. Parce que Vigicrue tout le monde peut y aller, moi je vais y aller, toi tu vas y aller, n'importe qui de la commune peut y aller pour se rendre compte de comment est l'Adour. Regarde l'année dernière il y a... Qui a lancé le truc ? On n'en sait rien mais c'est pas venu de la préfecture, c'est pas venu de la mairie, enfin que je sache, tout d'un coup tout le monde disait « il faut sortir les bêtes y a une vague qui arrive d'Aire-sur-l'Adour, il faut sortir les bêtes en urgence. » Tout le monde a sorti les bêtes et c'était une rumeur. Donc on ne peut pas réagir comme ça, on ne peut pas travailler comme ça. Ça il faut l'arrêter donc en fait il faut créer une cellule officielle qui travaille avec la préfecture, avec Vigicrue, avec les communes, avec ceux qui gèrent le gave, enfin voilà qui travaille avec les communes en amont, en aval et voilà. Une cellule de crise et c'est elle qui dit, mais pas 50 personnes qui... Un truc qui soit officiel et les gens ne bougeront que quand l'ordre sera donné officiellement.*

On retrouve là encore un problème de communication autour des inondations. Alors que lors d'une réunion, un habitant de Candresse faisait part d'un manque d'information en temps de crise, cette habitante de Rivière-Saas-et-Gourby évoque plutôt la propagation de rumeurs lors de potentiels événements. Ainsi, comme le propose l'action 3.2 du PAPI, cette habitante atteste la nécessité de créer une cellule de crise à l'échelle locale qui serait l'interlocuteur unique en cas de crise, permettant ainsi de mettre fin aux fausses alertes ou aux différents problèmes de communication.

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

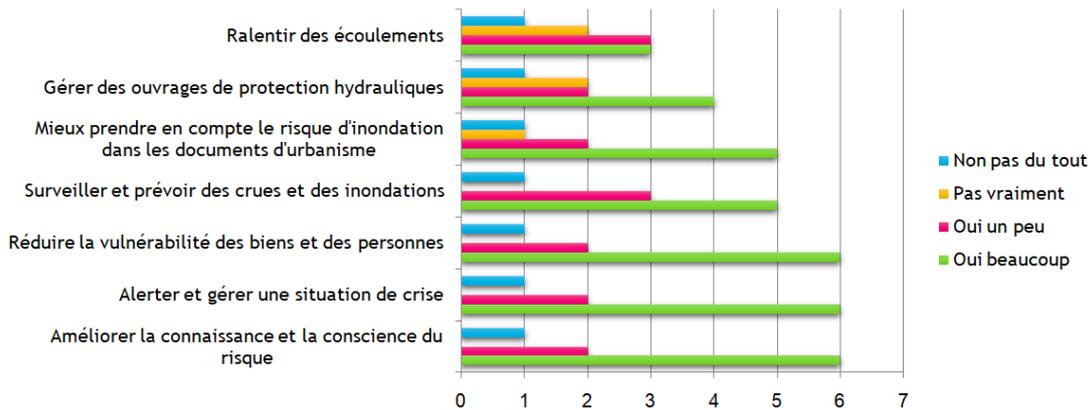
HABITANTE DE RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY 1 : *On se rend compte maintenant, qu'on a quand même passé une période où les maires qui donnaient les autorisations de construire, en fait, n'ont pas tenu compte de la nature à ce moment là. S'ils en avaient tenu compte, le Sablar n'existerait pas et on serait peut-être pas là à essayer de travailler sur le problème.*

Le témoignage de cette habitante permet alors de justifier la nécessité des actions inscrites dans l'axe 4 qui visent à améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme, notamment en mettant en place des groupes de travail entre les techniciens de ces deux domaines.

2.3 LA CONTRIBUTION DU PUBLIC AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

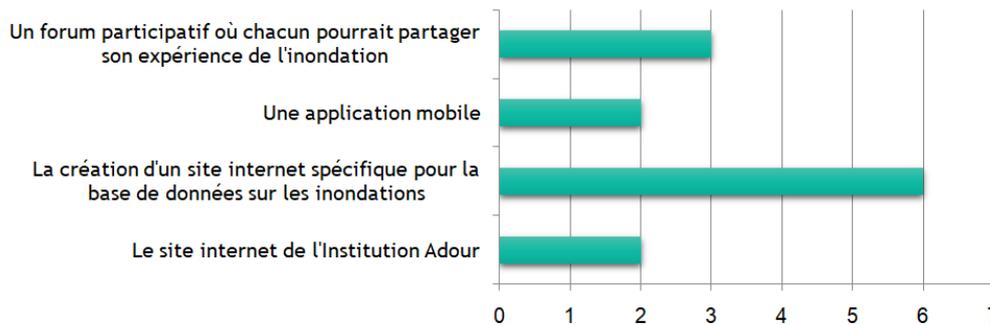
Le questionnaire en ligne sur le site de l'Institution Adour a permis de recenser 9 avis sur le programme. Ces réponses seront alors présentées dans cette partie par des graphiques. Il était précisé sur le site internet qu'il fallait avoir pris connaissances des actions du programme pour pouvoir répondre à certaines questions. Comme l'illustre le graphique suivant, selon la majorité des répondants, le PAPI semble avoir été bien pensé pour correspondre aux différents axes définis dans le cahier des charges. Les actions comprises dans les axes 1, 3 et 5 du PAPI de l'agglomération dacquoise sont, d'après le graphique, celles qui ont été les mieux pensées pour améliorer la connaissance et la conscience du risque, alerter et gérer une situation de crise ou encore réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Le PAPI vous paraît avoir été bien pensé pour :



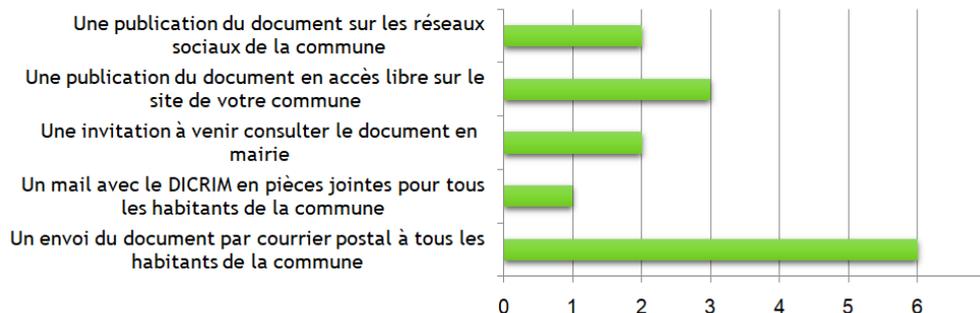
Le questionnaire établi permettait surtout de sonder la population sur les différentes façons de mettre en œuvre certaines actions du PAPI. Cette méthode de consultation résulte alors d'une volonté de faire participer le public à la mise en place du programme, notamment en le laissant choisir les modalités d'action qu'il trouve les plus intéressantes et les plus adaptées à son territoire. Ainsi, il a par exemple été demandé aux répondants de choisir le ou les biais qu'ils trouvaient le(s) plus intéressant(s) pour la mise en place de l'interface internet comprise dans l'action 1.1 du PAPI. Plusieurs choix de réponses étaient possibles, mais l'option qui apparaît la plus adaptée selon les répondants reste la création d'un site internet spécifique dédié à la mise en ligne d'une base de données sur les inondations. Ces réponses permettent alors de connaître la volonté des répondants, et d'aiguiller ainsi la mise en pratique de l'action 1.1.

Selon vous, quel(s) biais serai(en)t le(s) plus intéressant(s) pour la mise en place de l'interface internet ?



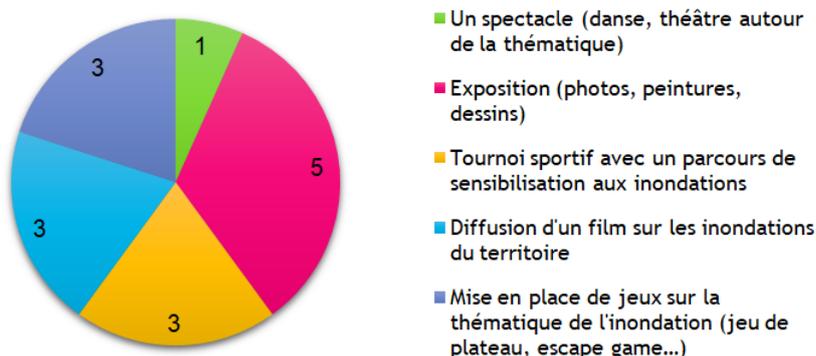
Les réponses apportées au questionnaire ont également permis de constater que pour plus de la moitié des répondants le DICRIM était un document inconnu (5 répondants sur 9). Ce document est pourtant réalisé dans le but d'informer et de sensibiliser les habitants des communes aux différents risques auxquels ils peuvent être exposés sur leur lieu de vie. Il a alors été demandé dans le questionnaire quelles sont les actions qui permettraient de faire connaître ce document aux habitants.

Selon vous, quelle(s) action(s) pourrai(en)t être réalisée(s) afin que la population ait connaissance du DICRIM ?



Là encore, plusieurs choix de réponses étaient possibles mais l’option la plus mentionnée était « un envoi du document par courrier postal à tous les habitants de la commune ». Ainsi, dans le cadre de l’action 1.4 visant à actualiser et harmoniser les DICRIM sur l’ensemble des communes appartenant au périmètre, il s’agira d’informer les communes de la volonté des habitants concernant la diffusion du DICRIM et de les encourager à communiquer sur l’existence de ce document.

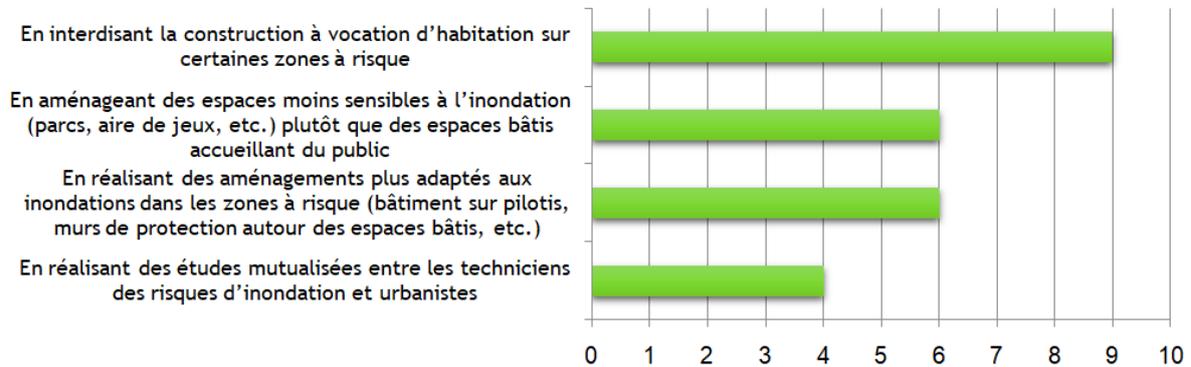
Quel(s) événement(s) serai(en)t le(s) plus approprié(s) selon vous pour sensibiliser la population au risque d’inondation ?



Afin de connaître l’avis de la population sur la mise en pratique de l’action 1.6 concernant, en partie, la sensibilisation du grand public au risque d’inondation sur le territoire, il a été demandé aux répondants de sélectionner une ou plusieurs méthodes de sensibilisation leur paraissant la/les plus adapté(es) à leur territoire. En effet, cette action dédiée à la sensibilisation pourrait être mise en place sous la forme de divers événements, mais celui qui a été cité le plus de fois par les répondants est l’exposition. Les panneaux d’exposition déjà réalisés sur les risques d’inondation pourraient alors resservir dans le cadre de la mise en œuvre de cette action et pourraient même être complétés par l’exposition de photographies sur les inondations du territoire. Parallèlement, d’autres événements pourront être réalisés, comme par exemple la mise en place de jeux sur la thématique de l’inondation, qui pourrait notamment servir lors des interventions auprès des scolaires.

En ce qui concerne l’axe 3 sur l’alerte et la gestion de crise, la totalité des répondants affirme être prêts à participer à un exercice de gestion de crise comme prévu dans l’action 3.5 du PAPI.

De quelle façon l'inondation devrait-elle être intégrée à l'urbanisme ?



La question posée dans le graphique ci-dessus avait pour objectif de sonder la population sur ce qu'elle pense être la ou les meilleures façon(s) d'intégrer le risque d'inondation à l'urbanisme. La totalité des répondants choisissent d'interdire la construction à vocation d'habitation sur les zones à risque. Cela montre alors qu'ils sont conscients qu'une habitation construite sur une zone à risque peut-être à soumise à d'importants dégâts et peut mettre en danger les résidents de cette habitation. Or, sur le territoire du projet, certaines maisons se trouvent sur des zones à risque d'inondation et c'est la raison pour laquelle une action du PAPI est consacrée à l'étude de possibilité de rachat et de préemption de certains biens, visant à éliminer peu à peu les constructions à vocation d'habitation présentes en zones à risque. Six personnes ont aussi évoqué que l'inondation pouvait être mieux intégrée à l'urbanisme en aménageant des espaces moins sensibles à l'inondation tels que des parcs, des aires de jeux, etc. Cette option pourra d'ailleurs être envisagée sur les propriétés rachetées et préemptées. Ensuite, 6 réponses concernent également la réalisation d'aménagement plus adaptés aux inondations dans les zones à risque comme par exemple la construction de bâtiments sur pilotis ou encore de mur de protection autour des espaces bâtis. Ainsi, bien que la totalité des personnes souhaitent interdire les constructions à vocation d'habitation dans les zones à risque, 6 d'entre évoquent des constructions plus adaptées dans les zones à risque, ce qui est un peu contradictoire et laisse apparaître un sujet à aborder lors des événements de sensibilisation. En effet, il pourra être nécessaire de rappeler que même si certains types de construction sont plus adaptés, ils ne garantissent jamais vraiment la sécurité. Ces différentes options pourront donc permettre d'orienter les études réalisées entre les techniciens des risques d'inondation et les urbanistes prévues dans l'action 4.1 du PAPI.

Enfin, en ce qui concerne l'axe 5 sur la réduction de vulnérabilité des biens et des personnes, une action aborde la possibilité pour les individus de bénéficier d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité sur leur propriété afin de pouvoir réaliser des travaux nécessaires. Le questionnaire a donc interrogé les répondants sur leur volonté de réaliser ce type d'étude, et 6 personnes sur 9 ont répondu favorablement. Le graphique ci-dessous illustre les travaux ou équipements que les répondants songent le plus à effectuer sur leur propriété. Les options les plus citées concernent l'installation de dispositifs drainants et le déplacement de tableaux, transformateurs électriques ou encore équipement de génie climatique.

Selon vous quels travaux ou équipements de réduction de vulnérabilité pourraient être envisagés sur votre propriété ?

